

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE de MTN-Prévention
En date du 21 Juin 2018 à 9h00
A l'espace Bernadette de Soubirous
54 rue saint Gildard
58000 NEVERS

◆ **Membres du Conseil d'Administration présents :**

Administrateurs employeurs :

- M Jean-Pierre ROSSIGNOL, président
- M Emmanuel BOUDET
- Mme Christine DOUBRE-DANTHENY, secrétaire de séance
- Mme Fabienne DUBOST
- M Thierry GRIZARD
- M Robert DUCREUX
- M Benoît MARTY

Administrateurs salariés :

- Mme Laurence PAUCHARD
- M Martial BLIN
- M Thierry MONGIN
- Mme Laure RIOU
- Mme Laurence PRET
- M David SAUVIGNE
- M Dominique MAURIN
- M François LONGUEVILLE
- M Tarik FETTAHI
- Mme Delphine BARANTON
- Mme Sylvie MATHIOT
- M Bernard VOISIN

Invités présents :

- MEDEF – Michel CATARD
- CARSAT- Mme Catherine BRUGNOT
- CARSAT – M Franck MORTREUX
- COGEP – M Hubert GUERIN
- DIRRECTE – Mme le Dr Sigolène MORAND
- CPME – Mme Sandrine DEBRUYCKER

Adhérents présents :

- FFB – Mme Christine DANTENY DOUBRE
- LASER FUSION – M Emmanuel BOUDET

- APRAFO – M Gérard BRUNET
- CENTRE SOCIAL –MAGNY COURS – Mme Luce THOMAS-MINARD
- ADECCO – M Thierry GRIZARD
- KPMG – M Jérôme DECANTER
- AMBULANCE DU NOHAIN-Mme Vanessa DEMIGNE
- ELEAS ASSURANCES – M Patrick MERCIER
- PONGE PERE ET FILS – Mme Mélanie PONGE
- SECAC – M Nicolas RAMEAU
- GROUPE REGAIN – M Hervé GUERIN
- ADMR – M Jean THOMAS
- LES RESTAURANT DU CŒUR – M Bruno MERCHIEZ
- LE MEDITERRANEE – M Larvi MANSOURI
- LASER-FUSION – M Emmanuel BOUDET
- GATES – Mme Anne MICHELOT
- ECOLE DE LA 2EME CHANGE – M Jean-Pierre ROSSIGNOL
- UNION REGIONALE CFE-CGC – M Alain MAGNAVAIL
- LEGALYS CONSEILS –M Benoit MARTY
- ASEM – M Jean-Pierre TRENTE
- NIPRO PHARMAPACKAGING France – M Christophe PAPOUGNOT
- VP EQUIPEMENT – M Vincent PIETTE
- GOBINEAU Anne – Mme Anne GOBINEAU
- URI CFDT BOURGOGNE FRANCHE COMTE – M Patrick PEREIRA
- ASSOCIATION D’AIDE AUX VICTIMES – Mme Paulette FONTENILLES
- EUREKA – Mme Rosa DA SILVA
- AVIVA ASSURANCE – M Laurent CIRETTE
- SARL PALETTES 58 –M Laurent MOUCHET
- COGEP – M Hubert GUERIN
- UMIH 58 – M LEGAY
- RESSOURCES SAMETH–M VIEILLARD
- GARAGE DUCREUX –M Robert DUCREUX
- EBSN – M Christophe GOUVIER
- CCI DE LA NIEVRE – Mme Fabienne DUBOST
- FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE – M HAMEAU
- RADIO FDL- Mme Aude LARGE
- HOTEL DE CLEVES – M Jean-Pierre MOSNIER

- ◆ **Adhérents présents ou représentés** : 162 adhérents sur un total de 4020 entreprises adhérentes soit 4.03%

En application des statuts en vigueur, l’ensemble des présents et représentés réunissent 316 voix sur 6289 voix soit 5.02 %

- ◆ **Assistent également à l’Assemblée Générale Ordinaire** :

- Mme Christelle SAULNIER – RAF MTN-Prévention
- M Vincent DECLUNDER – Responsable Informatique et logistique
- Mme Christine LANCELOT – Directrice
- M Dan VASILE – Médecin du Travail
- M Jérôme DECANTER – commissaire aux comptes – KPMG



- M GUERIN – Hubert COGEP
- Mme Lorette BAUJARD – Secrétaire polyvalente

◆ **Excusés :**

- Mme GRENIN – MEDEF

L'assemblée Générale Ordinaire est présidée par M Jean-Pierre ROSSIGNOL, Président du conseil d'administration de MTN-prévention et coanimée par Mme Christine LANCELOT, Directrice de MTN-Prévention, M Hubert GUERIN, COGEP, M Jérôme DECANter, commissaire aux comptes-KPMG et le Dr Dan VASILE, médecin du travail de MTN-Prévention.

2- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR M. JEAN PIERRE ROSSIGNOL

Bonjour à tous et à toutes

Merci de votre présence. Vous avez pu ou vous ferez un tour sur le forum qui a été organisé afin de mieux connaître nos métiers ainsi que les entreprises ou organismes nivernais qui agissent pour la prévention.

Vous êtes également invités à participer à la conférence sur les Addictions prévue à 14H00 en présence du Dr Morand, médecin inspecteur de la région Bourgogne Franche Comté, du Dr Ameil, médecin interne de MTN Prévention, avec le témoignage sur les démarches de prévention d'une entreprise du BTP : le groupe COLAS.

MTN Prévention a vécu une année 2017 de transition tant au niveau des évolutions réglementaires, qu'en réorganisation interne, appel de cotisation, aménagement, changement de locaux, investissement d'équipements techniques performants et en amélioration de la communication. Je pense en particulier au film réalisé en 2017 et revu en 2018, la plaquette descriptive, les newsletters envoyées 2 fois par an, le forum ainsi que le nouveau catalogue pack prestations qui vous est adressé ce jour.

Vous reconnaissez peut être dans ces avancées, celles qui constituent notre plan d'actions d'organisation générale et que nous nous étions engagés à réaliser lors des précédentes assemblées générales.

L'année 2018 commence à voir les résultats des travaux précédemment engagés. Je vous les commenterai plus précisément dans mon rapport moral.

Bienvenue à l'Assemblée Générale de MTN Prévention.

Mr Jean-Pierre ROSSIGNOL déclare l'ouverture de l'assemblée générale et rappelle l'ordre du jour.

- 1 - Accueil - Emargement
- 2 - Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président, Jean Pierre ROSSIGNOL
- 3 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2017
- 4 - Démission et élection d'un nouveau membre du CA
- 5 - Rapport moral 2017
- 6 - Rapport financier 2017
- 7 - Rapport général et spécial 2017 du Commissaire aux comptes
- 8 - Approbation des comptes 2017
- 9 - Rapport d'activité 2017
- 10 - Observatoire des inaptitudes dans la Nièvre
- 11 - Questions diverses

Pour le bon déroulement de l'assemblée Générale M Jean-Pierre ROSSIGNOL propose que soient nommés deux scrutateurs volontaires chargés de suivre le vote des résolutions.

Monsieur Emmanuel BOUDET de l'entreprise LASER FUSION et Madame Nadine GIROND de l'entreprise PALETTES 58 acceptent cette responsabilité.

Conformément à l'article 19 des statuts de MTN-Prévention, le secrétariat est assuré par Madame Christine DOUBRE-DANTHENY, secrétaire du Conseil d'Administration.

3- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 NOVEMBRE 2017

Pour mémoire, il est rappelé que seuls les adhérents présents à l'Assemblée Générale du 29 Novembre 2017 sont invités à exprimer leur avis en vue de l'approbation de ce Procès-Verbal qu'ils ont reçu par courrier et/ou par mails.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est soumis à un vote à main levée et est adopté et ratifié à l'unanimité des membres présents.

Le vote se fera à main levée : contre 0
 Abstentions 0

Approbation du PV à l'unanimité

4- DEMISSION ET ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M ROSSIGNOL annonce la démission d'un membre du conseil d'administration et annonce la candidature d'un nouveau membre M Laurent CIRETTE – Agent général d'assurance AVIVA.

Le vote se fera à main levée : contre 0

5- RAPPORT MORAL

Présentation par M ROSSIGNOL des différents collèges ainsi que des différentes commissions faites au cours de l'année 2017.

Rappels de la cotisation unique à 83€ HT votée par le conseil d'administration depuis janvier 2018, des cotisations sur l'année N à partir des effectifs déclarés sur le portail adhérent. Il est également rappelé que les droits d'entrée peuvent être remboursés pour les nouveaux adhérents qui optent pour un prélèvement automatique et qui déclare leur effectif sur le portail adhérent.

Le montant global des cotisations est réduit de 460K€ en 2018, pour les entreprises de la Nièvre.

Le suivi des affectations en 2016 montre : 7762 salariés en secteur vacant soit 20%, en mai 2018 : 2649 salariés en secteur vacant soit 7%.

M ROSSIGNOL ainsi que Mme LANCELOT expose les faits marquants de l'année 2017-2018.

1^{er} fait marquant :

Départs de 2 médecins du travail : Dr FOUCRAS et DR ARRIGHI
Arrivée de 2 médecins du travail en CDI : DR AMEIL et DR MARTINEZ DE PAZ
et 1 médecin en CDD : DR POMMERY
Intégration de 2 IST : M STOCCO et Mme ROUQUET
32 personnes formées avec 98 jours de formations

2^{ième} fait marquant :

Organisation des visites suite aux évolutions réglementaires
Réduction des visites en retard : -38%

3^{ième} fait marquant :

Lutte contre l'absentéisme, notamment avec des factures d'absences d'un montant de 100€ HT

4^{ième} fait marquant :

Sécurisation des données avec la réalisation d'un bâtiment d'archives médicales et administratives
sur le site de Nevers
Investissement d'un serveur de sécurité et d'une baie de stockage
Démarche de mise en place de conformité RGPD

5^{ième} fait marquant :

Amélioration des conditions d'accueil des salariés
Investissement des équipements médicaux

6^{ième} fait marquant :

Réalisation de 88.6% des fiches d'entreprises
Réalisation d'un questionnaire de satisfaction employeurs et salariés

6- RAPPORT FINANCIER 2017

Le rapport financier est présenté par M GUERIN, expert-comptable de la COGEP.

Le chiffre d'affaire de l'année 2017 est de 4 119 k€, contre 4112k€ en 2016.

Les charges de fonctionnement sont à 830 329 €, contre 813 374 soit une hausse de 2.1 %.

Les Impôts et taxes sont à 93 869 €, contre 136 903 € en 2016 soit une baisse de -31.4 %.

Les charges du personnel représentent 2 896 k€ qui représentent 70% des charges. On note une hausse de 9.3 %.

Le résultat courant est à 362 906 € soit + 34.5% et le résultat de l'exercice est à 251 376 € soit + 33.8 %.

Le solde de la Trésorerie est au 31/12/2017 à 2 544 369 soit +de 400k€ de mouvement par rapport à 2016.

7- RAPPORT GENERAL ET SPECIAL 2017 DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M DECANter, commissaire aux comptes chez KPMG présente le rapport général.

En exécution de la mission qui lui a été confiée, le Commissaire aux Comptes, Monsieur Jérôme DECANter, présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 portant sur:

- le contrôle des comptes annuels de MTN Prévention
- la justification de ses appréciations
- les vérifications et informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il appartient au Commissaire aux Comptes, sur la base de son audit, d'exprimer son opinion sur ces comptes.

Le CAC certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Concernant les vérifications spécifiques, il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, KPMG a été avisé de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de mise à disposition de personnels intérimaires par l'Agence ADECCO.
- Monsieur Thierry GRIZARD est Directeur de l'Agence ADECCO de Nevers et Administrateur de MTN Prévention.
- En application du contrat de prestations de services négocié sur la base du coefficient de délégation d'usage dans le métier, le montant des factures établies par l'Agence ADECCO en 2017 s'élève à 52.094,92 € TTC.

KPMG a été avisé du lien des parties au cours de l'exercice écoulé.

- Madame Fabienne DUBOST est Directrice générale de la CCI de Nevers et Administratrice de MTN Prévention.
- En application du contrat de prestations de services, le montant des factures établies par la Chambre du Commerce et de l'industrie de Nevers en 2017 s'élève à 2092 € TTC pour la location d'une salle et une formation Word.

8- APPROBATION DES COMPTES 2017

Voir la résolution N°4

9- RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Il est rappelé par Mme LANCELOT que le Service Interentreprises Pluridisciplinaire de Santé au Travail et de Prévention de la Nièvre a vocation à intervenir sur l'ensemble du département de la Nièvre et est également agréé pour assurer le suivi des entreprises de travail temporaire.

MTN prévention est scindé en 2 secteurs :

Le secteur A : concerne les centres fixes sur Nevers (pour partie), la Charité sur Loire, Cosne sur Loire et Clamecy

Le secteur B : concerne les centres fixes sur Nevers (pour partie), Château-Chinon et Decize

L'agrément du service doit être renouvelé en 2019.

L'activité s'exerce sur 6 centres fixes (Nevers, Decize, Château-Chinon, Clamecy, la Charité sur Loire, Cosne sur Loire) dans 17 centres d'entreprises et 14 centres annexes.

Effectifs déclarés par les entreprises au 01/01/2017

4609 établissements dont :

DE 1 à 10 salariés : 3888 établissements

+ De 10 salariés : 721 établissements

312 nouveaux adhérents au cours de l'année 2017 pour 674 salariés.

278 adhérents radiés, 142 adhérents suspendus.

Répartition des salaires surveillés

85% de SM (surveillance médicale simple) contre 15 % de SMR (surveillance médicale renforcée)

Effectif des salaires réellement pris en charge par MTN

	2017	2016
EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES	1309	1156
EXAMENS MEDICAUX D'EMBAUCHES	5434	5478
EXAMENS MEDICAUX DE PRE REPRISE	1071	928
EXAMENS MEDICAUX DE REPRISE	3073	2903
EXAMENS MEDICAUX OCCASIONNELS	2408	2181

Examens complémentaires

Les plus fréquemment réalisés à MTN prévention sont les audiogrammes, les visiotests et l'exploration fonctionnelles respiratoires.

Les orientations médicales

649 visites ont donné lieu à une orientation médicale soit 3.2% des visites réalisées.

Disposition complémentaires pour l'exercice en milieu du travail

MTN Prévention dispose en service interne d'un service technique d'évaluation et de Prévention.

Évolution des demandes d'interventions techniques

301 interventions demandées en 2017, 229 ont été réalisées.

Réalisation des fiches d'entreprises

533 fiches réalisées en 2017 contre 396 en 2016.
Reste 996 fiches à faire à fin 2017 soit 21.6%

Evolution des sensibilisations

34 sensibilisations demandées en 2017, 100% de demandes réalisées.

Mise en place d'un questionnaire de satisfaction, 43% sont satisfaits et 31% très satisfaits.

10- OBSERVATOIRE DES INAPTITUDES DANS LA NIEVRE

Présentation faite par le Dr Dan VASILE, médecin du travail (voir le diaporama).

11- QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée au Dr VASILE afin de connaître le pourcentage des reclassements suite à une inaptitude.

Le Dr VASILE explique qu'il est compliqué d'avoir des statiques, en rappelant qu'une inaptitude ne veut pas forcément dire que le salarié est inapte à travailler dans l'entreprise, mais juste à un poste de travail et que pour beaucoup d'entreprises il est compliqué de proposer un autre poste de travail ou même d'aménager un poste à un salarié déclaré inapte.

Une question est posée sur la notion « d'entreprise suspendue ».

M ROSSIGNOL rappelle que si un adhérent ne paye pas ses factures à temps une 1^{er} relance à 1 mois de l'échéance est faite, une 2^{ème} à 1 mois de plus est faite, ce qui amène dans un premier temps à la suspension, pour finir par une radiation à la 3^{ème} relance, 1 mois après la suspension.

M ROSSIGNOL souligne qu'une entreprise suspendue signifie que les visites obligatoires sont maintenues.

RESOLUTIONS

L'assemblée générale Ordinaire est invitée à voter les résolutions suivantes :

Le vote se fait à main levée :

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2017.

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

2^{ème} résolution : L'assemblée Générale Ordinaire élit le nouveau membre : Laurent CIRETTE

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, après en avoir entendu lecture, le rapport moral 2017 tel qu'il lui a été présenté.

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2017 et le résultat qui en résulte, après avoir entendu lecture du rapport financier de l'année 2017, du rapport général du Commissaire aux Comptes et après avoir pris connaissance du contenu des comptes et du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au compte « autres réserves »

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte des informations qu'il contient et approuve les conventions qui sont mentionnées.

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité 2017 tel qu'il lui a été présenté

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017

Abstention : 0

Contre : 0

Approbation à l'unanimité

L'assemblée générale ordinaire est terminée à 11h30.

**Le Président,
Jean-Pierre ROSSIGNOL**

**La secrétaire,
Christine DOUBRE-DANTHENY**